



SE-UNSA
Section départementale du Vaucluse
5 rue Favart 84000 AVIGNON
04 90 82 36 60
84@se-unsa.org

Avignon, le 27 juin 2013

Objet : Animations Pédagogiques sur la circonscription de Cavaillon

Copie à monsieur le directeur académique.

Madame l'Inspectrice de l'Education Nationale,

De nombreux collègues de la circonscription de Cavaillon nous ont appelés concernant l'absence d'ordres de missions pour les animations pédagogiques de l'année 2012-2013.

En date du 31/01/2013, le SE-UNSA est intervenu par courrier au DASEN en précisant que, si aucun ordre de mission ne parvenait aux collègues pour la prochaine animation fixée le 10/04/2013, de 9H00 à 12H00 à Châteauneuf de Gadagne, nous donnerions comme consigne de ne pas s'y rendre, mais d'aller ce jour-là, dans leurs écoles, pour effectuer les 3 heures obligatoires, ainsi que d'établir un compte-rendu du travail d'équipe effectué en remplacement de cette animation.

Les écoles de Cavaillon ont reçu en date du 13 juin 2013 un courrier de votre part leur demandant de renvoyer avant le 21 juin, je cite, «un compte-rendu de votre réflexion portant sur la « résolution de problèmes en maternelle. »

Nous encourageons évidemment tous les collègues à vous renvoyer un compte-rendu, avec copie au DASEN, comme nous le précisons déjà, dans notre courrier du 31 janvier.

Cependant, les textes ne prévoient aucune obligation sur le choix du thème du travail effectué.

Donc, vous ne pouvez exiger que ce compte-rendu porte sur le thème « Résolution de problèmes en Maternelle. »

Au SE-UNSA, il nous semble que le plus gros problème à résoudre dans la circonscription de Cavaillon, est l'envoi systématique d'ordre de mission pour les animations pédagogiques. A ce propos, pourquoi les enseignants reçoivent-ils des ordres de mission lorsque les animations sont proches de leur lieu d'exercice et n'en reçoivent pas lorsqu'elles sont éloignées ?

Etant donné que la situation financière des enseignants s'est considérablement détériorée ces dernières années, alors que dans le même temps leurs missions, leurs responsabilités et les tâches qui leurs sont demandées ne cessent de s'alourdir, le SE-Unsa juge donc nécessaire de rémunérer tous les déplacements pour les animations pédagogiques des enseignants, comme le prévoient les textes.

Dans l'attente de votre réponse et restant à votre disposition, veuillez recevoir, madame l'Inspectrice, mes meilleures salutations.

Catherine BRUNA
Secrétaire départementale du SE-UNSA du Vaucluse